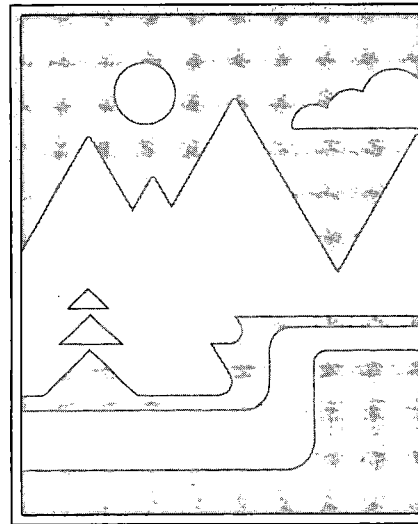
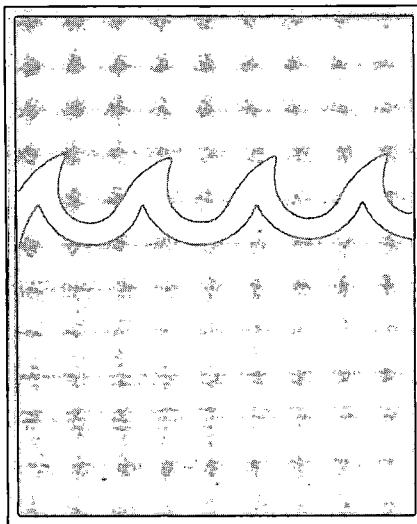
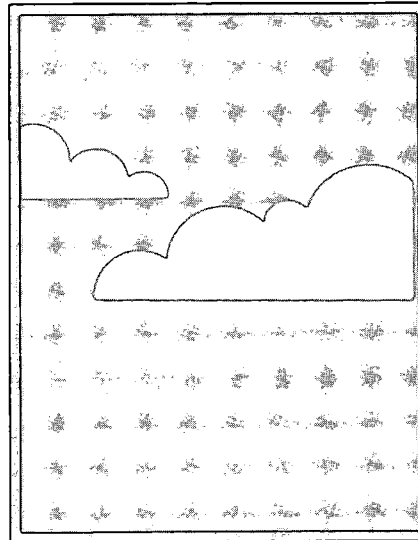
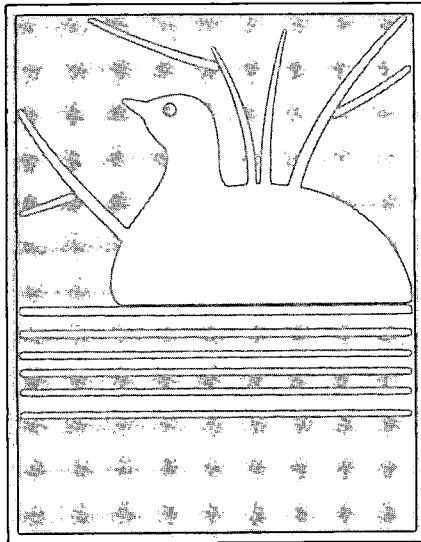


Environnement Canada

Rapport annuel 1986-1987



**Environnement
Canada**

**Rapport annuel
1986-1987**

LIBRARY
CANADA CENTRE FOR INLAND WATERS
867 LAKESHORE ROAD
BURLINGTON, ONTARIO, CANADA
L7R 4A6

Points de contact

Administration centrale :

Informathèque
Environnement Canada
Ottawa (Canada)
K1A 0H3
(819) 997-2800

Atlantique :

Wayne Eliuk
Service des communications
Environnement Canada
45, Alderney Drive
Dartmouth (N.-É.)
B2Y 2N6
(902) 426-1930

Québec :

Clément Dugas
Service des communications
Environnement Canada
3, rue Buade
C.P. 606
Québec (Québec)
G1V 4H5
(418) 648-7204

Ontario :

Bill Milliken
Service des communications
Environnement Canada
25, av. St. Clair est
Toronto (Ontario)
M4T 1M2
(416) 973-1093

Ouest et Nord :

Garth Norris
Service des communications
Environnement Canada
2^e étage, Twin Atria 2
4999-98 Avenue
Edmonton (Alberta)
T6B 2X3
(403) 468-8074

Pacifique et Yukon :

Sheila Ritchie
Service des communications
Environnement Canada
3^e étage
Kapilano 100
Park Royal South
West Vancouver (C.-B.)
V7T 1A2
(604) 666-5902

Publié avec l'autorisation
du ministre de l'Environnement

©Ministre des Approvisionnements et Services
Canada 1987

N° de catalogue EN1-1987
ISBN 0-662-55565-1
ISSN 0711-1320

Pour obtenir cette publication, s'adresser à :

Direction générale des communications
Environnement Canada
Ottawa (Canada)
K1A 0H3

Ministre de l'Environnement



Minister of the Environment

Son Excellence
la très honorable Jeanne Sauvé, C.P., C.C., C.M.M., C.D.
Gouverneur général du Canada

Madame le Gouverneur général,

J'ai l'honneur de présenter à votre Excellence et au Parlement du Canada
le rapport annuel du ministère de l'Environnement pour l'exercice financier se
terminant le 31 mars 1987.

Veillez agréer, Madame le Gouverneur général, l'expression de ma très
haute considération et de mon profond respect.

Le ministre de l'Environnement
et député de Hillsborough

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Tom McMillan".

Tom McMillan, C.P.



Sous-ministre
Environnement Canada

Deputy Minister
Environment Canada

L'honorable Tom McMillan
Ministre de l'Environnement
Ottawa (Canada)

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du ministère de
l'Environnement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1987.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments
les meilleurs.

G.A. Sainte-Marie

Table des matières

Avant-propos	2
Mandat	3
Organisation	4
Programme des Services de l'environnement	5
Service de l'environnement atmosphérique	6
Service de la conservation et de la protection	8
Programme de Parcs	15
Programme de l'Administration	19
Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales	21
Résumé des états financiers	23

Avant-propos

Au cours de l'exercice financier 1986-1987, Environnement Canada a consacré au-delà de 760 millions de dollars à la conservation et à la protection du patrimoine naturel et historique canadien.

Plusieurs événements importants se sont déroulés l'année dernière en territoire canadien, notamment, la première et unique visite effectuée en sol nord-américain par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (la Commission Brundtland). Dans le mémoire qu'il présentait à cette commission, le Canada mettait en lumière le lien essentiel entre la qualité de l'environnement et le bien-être socio-économique des Canadiens. La Commission Brundtland reçoit un soutien solide du Canada, qui lui a versé un million de dollars, soit 14 p. 100 de son budget. La commission fera rapport aux Nations Unies en 1987.

Une conférence internationale de six jours sur le thème de la conservation et du développement, a eu lieu en juin 1986. Plus de 110 pays étaient représentés à Ottawa pour y discuter des moyens de consolider et de mettre en oeuvre l'objectif de développement durable inhérent à la Stratégie mondiale de la conservation. Environnement Canada et les ministères provinciaux et territoriaux responsables du dossier ont préparé un rapport national exposant ce qui a été fait, au Canada, depuis 1982, pour appliquer la Stratégie.

Toujours au mois de juin, le Canada est devenu le premier pays à ratifier la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone. Les responsables du Programme des Nations Unies pour l'environnement ont accepté que le Canada organise à Montréal, en septembre 1987, une conférence diplomatique pour parachever les négociations et signer un protocole devant permettre de limiter les rejets de produits chimiques destructeurs de la couche d'ozone.

Le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement a mis sur pied un Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie, dont le mandat est de promouvoir le respect de l'environnement dans le développement économique du Canada. Le Groupe de travail doit aussi passer en revue le rapport de la Commission Brundtland et participer à l'élaboration de la réponse canadienne au contenu de ce dernier.

Le gouvernement fédéral a préparé et soumis à la discussion publique une nouvelle législation sur la protection de l'environnement. Cette nouvelle législation prévoit des sanctions et des peines qui tiennent compte des effets nocifs de la pollution et permettra au gouvernement d'interdire l'introduction au pays de produits chimiques toxiques, ou d'intervenir en tout temps dans le cycle de vie de ces produits, depuis l'étape de la recherche-développement jusqu'à leur élimination. La nouvelle Loi canadienne sur la protection de l'environnement fusionnera plusieurs lois fédérales existantes (la Loi sur les contaminants de l'environnement, la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique et certains articles de la Loi sur les ressources en eau du Canada et de la Loi sur le ministère de l'Environnement) et aura pour effet de moderniser et de clarifier la législation fédérale en matière d'environnement.

On excavera les mares de goudron de Sydney, qui forment le plus grand dépôt de produits chimiques au Canada, et les matières recueillies seront incinérées. Les mares de goudron dégagent des hydrocarbures polynucléaires aromatiques, une des plus anciennes substances cancérigènes connues. Cette opération de dépollution constitue une bonne nouvelle pour les résidents de Sydney, où l'incidence de cancers est significativement plus élevée que dans le reste du pays. Quelque 200 emplois seront ainsi créés en Nouvelle-Écosse, dont un bon nombre au Cap-Breton.

Le Canada et les États-Unis ont signé, en 1986, un accord pour régir l'importation, l'exportation et le transport des 100 000 tonnes de déchets dangereux qui traversent chaque année la frontière canado-américaine.

Un autre accord avec les États-Unis permettra de réduire de 50 p. 100, d'ici 1996, les quantités de produits chimiques toxiques déversées dans la rivière Niagara. Le Plan de gestion des toxiques de la rivière Niagara sera mis en oeuvre, et l'on publiera des rapports d'avancement tous les six mois.

Le Programme canadien de lutte contre les pluies acides continue de porter fruit. Le gouvernement fédéral a signé des ententes avec Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, l'Ontario et le Québec en vertu de l'engagement pris par le Canada de réduire de moitié, par rapport à 1980, les émissions nationales de dioxyde de soufre. Grâce à une entente entre le gouvernement fédéral, le Québec et la Noranda Inc., les quantités de dioxyde de soufre dégagées par la fonderie de cuivre de Rouyn-Noranda baisseront de 50 p. 100 d'ici 1990. Enfin, on a publié un rapport faisant le point des connaissances scientifiques sur les pluies acides.

En vertu de nouvelles normes plus sévères annoncées en 1986, les émissions polluantes des automobiles et des camions légers chuteront de 45 p. 100 d'ici l'an 2000.

Lors de sa visite au printemps de 1987, le président Reagan a accepté d'envisager la conclusion d'un accord canado-américain sur les pluies acides. Il a aussi annoncé qu'il cherchera à faire financer un programme de 5 milliards de dollars sur la technologie antipollution.

L'année 1987 a été déclarée Année de la conservation de la faune au Canada. Au sein d'Environnement Canada, le Service canadien de la faune fournit un service de secrétariat au comité national chargé de coordonner les activités organisées dans tout le pays.

Le Canada et les États-Unis ont signé, en mai 1986, le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. En vertu de ce plan, on s'efforcera de stopper le grave déclin que connaissent plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques — une ressource importante sur le plan économique — et de ramener leurs populations à ce qu'elles étaient au cours des années 1970, lors des migrations automnales. Des comités mixtes ont été créés pour élaborer des plans touchant certaines populations d'oiseaux spécifiques.

Le col Polar Bear, sur l'île Bathurst, dans l'Arctique central, a été désigné réserve nationale de faune, ce qui assurera la protection d'espèces telles que le caribou de Peary (une espèce menacée), ainsi que de 53 espèces d'oiseaux. Au moins une trentaine se reproduisent dans la région et huit autres y séjournent au cours de migrations régulières.

Une refonte en profondeur de la Loi sur les parcs nationaux a été soumise au Parlement. Les modifications proposées permettront notamment d'accroître considérablement les peines contre le braconnage, de désigner des zones sauvages à l'intérieur des parcs et de mieux protéger les sols, les minéraux, les fossiles, les eaux et la qualité de l'air.

La réforme de la Loi sur les parcs nationaux permettra de créer la réserve du parc national de l'Île-d'Ellesmere, dans l'Arctique. Cette réserve garantira la protection d'un territoire de 40 000 km² peuplé de plantes et d'animaux exotiques, parsemé de chaînes de montagnes et de glaciers, et renfermant le lac Hazen, le plus grand lac situé au nord du Cercle arctique. Le statut de réserve permet aux autochtones de poursuivre leurs occupations traditionnelles en attendant le règlement de leurs revendications territoriales.

On a aussi publié, cette année, une politique sur les parcs marins nationaux qui guidera le choix, l'établissement et la gestion des parcs marins canadiens. On pourra ainsi sauvegarder des environnements marins représentatifs, tout en y autorisant la pêche commerciale et le transport maritime.

En 1987, on a profité de la Journée du patrimoine pour annoncer que 154 édifices historiques canadiens seront inscrits au Répertoire des édifices fédéraux à valeur patrimoniale, ce qui leur garantira une protection spéciale.

Le Groupe de travail interministériel sur la politique relative aux eaux, après avoir examiné les conclusions et les recommandations du Comité d'enquête sur la politique fédérale relative aux eaux, a publié son *Rapport sur la politique fédérale relative aux eaux*. Le rapport souligne que bon nombre des recommandations sont déjà mises en oeuvre par les autorités fédérales et provinciales.

Un Centre national de recherche en hydrologie a été inauguré à Saskatoon en 1986. Y sont regroupés l'Institut national de recherche en hydrologie, les laboratoires régionaux d'Environnement Canada s'occupant de la qualité de l'eau et le Bureau d'inspection météorologique du Service de l'environnement atmosphérique, auparavant tous logés dans des immeubles distincts.

Le rapport d'Environnement Canada intitulé *L'utilisation des eaux souterraines au Canada* a révélé la dépendance du Canada envers la pureté de ses sources d'eaux souterraines. Les eaux souterraines servent d'eaux de consommation domestique à plus de 26 p. 100 de la population canadienne, depuis 17 p. 100 au Québec jusqu'à 100 p. 100 à l'Île-du-Prince-Édouard.

Conformément à son mandat de mieux informer les Canadiens sur l'état de l'environnement, Environnement Canada a publié deux rapports : le *Rapport sur l'état de l'environnement au Canada* fait la synthèse des connaissances disponibles sur l'évolution et l'état actuels de l'environnement; et le rapport *La qualité de l'environnement dans la région de l'Atlantique — 1985* est consacré aux problèmes et aux améliorations observées dans l'environnement atlantique.

Le ministre fédéral de l'Environnement est responsable d'élaborer des politiques et des mesures visant à préserver et à améliorer la qualité de l'environnement pour le mieux-être des Canadiens d'aujourd'hui et de demain. Son mandat découle de la Loi de 1979 sur l'organisation du gouvernement, qui stipule que les pouvoirs et fonctions du ministre de l'Environnement s'étendent à tous les domaines de compétence du Parlement du Canada non autrement attribués à quelque autre ministère, commission ou organisme du gouvernement fédéral et liés :

- aux parcs nationaux, aux parcs et aux lieux historiques nationaux ou aux canaux du patrimoine;
- à la conservation et à l'amélioration de la qualité de l'environnement, notamment celle de l'eau, de l'air et du sol;
- aux ressources renouvelables, spécialement les oiseaux migrateurs et la faune;
- aux eaux;
- à la météorologie;
- à l'application des règles et règlements établis par la Commission mixte internationale sur les eaux limitrophes et les questions qui, touchant la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement, intéressent tout à la fois les États-Unis et le Canada; et
- aux autres questions environnementales relevant du gouvernement fédéral et confiées au ministre.

D'autres pouvoirs et fonctions du ministre sont énoncés dans les lois suivantes :

- Loi sur les ressources en eau du Canada
- Loi sur la faune du Canada
- Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique
- Loi sur les contaminants de l'environnement
- Loi sur l'exportation du gibier
- Loi sur les lieux et monuments historiques
- Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux
- Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs

Organisation

- Loi sur les parcs nationaux
- Loi sur l'immersion de déchets en mer
- Loi sur les renseignements relatifs aux modifications du temps.

Le ministre est en outre responsable de l'application des dispositions relatives à la lutte contre la pollution contenues dans la Loi sur les pêcheries, et il doit aussi, en vertu de certains articles de lois fédérales relevant d'autres ministères, assumer un rôle de conseil et d'information sur certaines questions spécifiques.

Le ministre s'acquitte de ses diverses responsabilités par la mise en oeuvre de programmes ministériels visant à :

- favoriser l'établissement et l'adoption d'objectifs et de normes liés à la qualité de l'environnement et à la lutte contre la pollution;
- assurer une gestion et une utilisation judicieuses des ressources renouvelables;
- renseigner les Canadiens sur les questions environnementales d'intérêt public;
- s'assurer que les effets environnementaux virtuellement néfastes des nouveaux projets, programmes ou activités du gouvernement fédéral sont examinés dès le début de la planification; et
- assurer la protection du patrimoine naturel et culturel du Canada.

En 1986-1987, les activités d'Environnement Canada étaient regroupées en trois grands programmes : les Services de l'environnement, Parcs, Administration.

Le programme des Services de l'environnement comprend le Service de l'environnement atmosphérique, qui fournit de l'information sur la météorologie, le climat, la condition des glaces et des mers et la qualité de l'air; et le Service de la conservation et de la protection, qui s'occupe de la conservation des eaux intérieures, de la faune et des terres, et de leur protection contre les effets nocifs des polluants.

Le programme de Parcs s'occupe de créer, d'aménager et de gérer les parcs nationaux, les parcs et lieux historiques nationaux, les canaux du patrimoine et les zones du patrimoine à gestion conjointe.

Le programme de l'Administration veille à la gestion générale du ministère, il assure la coordination et l'orientation des politiques environnementales ainsi qu'une présence régionale, et voit à l'application du Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

Programme des Services de l'environnement

Service de l'environnement atmosphérique

Le programme des Services de l'environnement comprend deux activités ou services : le Service de l'environnement atmosphérique, et le Service de la conservation et de la protection.

Le Service de l'environnement atmosphérique (SEA) est chargé de fournir des services sur le temps, le climat, l'état des glaces et des mers et la qualité de l'air afin d'assurer la sécurité des Canadiens et de leurs biens, le développement économique, ainsi que la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Faits saillants

Les services météorologiques

- La production des prévisions météorologiques pour le 3^e, 4^e et 5^e jour à venir a été automatisée. Ceci permet aux prévisionnistes de se concentrer sur les avertissements de conditions dangereuses et les prévisions pour les deux premiers jours.
- Pour donner suite aux recommandations du professeur LeBlond, de l'Université de la Colombie-Britannique, on a fait des efforts soutenus en vue d'améliorer les services météorologiques maritimes et les prévisions touchant l'état de la mer sur la côte ouest. Trois nouvelles bouées de collecte de données sont maintenant en place, et on produit aussi des prévisions pour le chenal de Douglas.
- Le Centre de prévision du niveau des Grands Lacs a étendu et amélioré ses services en créant un poste de prévisions qui est en fonction 24 heures par jour, et en ajoutant six stations météorologiques automatiques sur les rives des lacs Huron, Érié et Ontario.
- Des efforts continus pour faciliter l'accès du grand public aux renseignements météorologiques ont donné lieu aux coréalizations suivantes : distribution d'images météorologiques au réseau de télévision éducative de la Colombie-Britannique (Knowledge Network); distribution, selon la technique Télédon, d'images météorologiques à 24 réseaux de câblodistribution du Québec; et commande d'installation d'une station-relais de Radiométéo-Canada dans le sud du Manitoba.

- Dans le cadre du même programme, on a mis en oeuvre deux projets-pilotes visant à établir la possibilité d'accroître, par voie de parrainage publicitaire, le nombre des lignes téléphoniques d'accès à des bureaux météorologiques. On a de plus évalué, en recourant au nouveau système de facturation téléphonique en usage à Montréal et à Toronto, la réceptivité du public à l'idée de payer pour l'obtention de prévisions sur les conditions hivernales.
- Des réseaux spéciaux d'observation météorologique ont été créés en vue de fournir les services météorologiques de base et les avertissements météorologiques durant les XV^{es} Jeux olympiques d'hiver de Calgary, et des services spéciaux ont été fournis durant l'Expo 86 à Vancouver.
- On a approuvé une politique définissant quels services météorologiques seront fournis au grand public. En outre, des plans ont été établis en vue d'inciter les sociétés météorologiques canadiennes du secteur privé à offrir des services météorologiques spécialisés.
- Grâce au superordinateur CRAY du Centre canadien de météorologie, situé à Dorval (Québec), on a réussi à produire des cartes de prévisions météorologiques plus précises.

L'étude des changements de climat

Le SEA a poursuivi ses recherches, pour la plupart confiées par contrat à des universités canadiennes, en vue d'identifier et d'évaluer les incidences sociales et économiques éventuelles du réchauffement de l'atmosphère prévu pour les prochaines décennies en raison de l'accroissement des concentrations de dioxyde de carbone et d'autres gaz de serre. Les résultats sommaires de ces recherches seront publiés, les deux premiers rapports devant paraître en juin 1987.

Un nouveau radar météorologique

Durant l'été de 1986, un radar Doppler a été utilisé pour la première fois au Canada aux fins de détecter les orages violents. L'essai a eu lieu à King City, au nord de Toronto. Les résultats obtenus révèlent que l'emploi de cet appareil permet d'améliorer grandement les prévisions et les avertissements d'orages violents produisant de très forts vents et de la grêle, et pouvant aussi donner naissance à des tornades.

Le Programme d'étude des tempêtes dans la région atlantique

D'importantes masses de données météorologiques ont été recueillies durant une étude intensive des tempêtes dans la région atlantique canadienne au printemps de 1986. Il s'agit de données de très grande qualité qui serviront à poursuivre des recherches pour un certain nombre d'années. Selon les premières indications, le programme pourrait permettre de mieux connaître la nature des tempêtes hivernales, et partant, de les prévoir avec plus de précision.

Le contrôle de la qualité de l'air

Au printemps de 1986, un poste de surveillance de la qualité de l'air a été inauguré à Alert, près de l'extrémité nord de l'île d'Ellesmere, dans les Territoires du Nord-Ouest. Les mesures de la qualité de l'air effectuées à ce poste de l'extrême Arctique permettront à des scientifiques d'observer les changements importants, bien que faibles, de la composition chimique de l'atmosphère. Les données recueillies faciliteront l'étude du phénomène de la brume sèche dans l'Arctique et du transport de polluants atmosphériques vers cette région.

Le SEA a établi des stations où l'on effectue des études poussées en vue d'évaluer et d'expliquer le dépôt de polluants atmosphériques dans les forêts. L'une de ces stations, qui est située près de Borden, en Ontario, est conçue spécialement pour l'étude du processus des dépôts secs. Par ailleurs, deux autres stations sises en

terrain élevé, au Québec, permettent d'étudier le dépôt de polluants par le brouillard, les nuages et les précipitations. Toutes les stations sont pourvues d'installations uniques qu'utilisent les spécialistes de l'atmosphère et aussi un bon nombre d'autres scientifiques appartenant à des établissements de recherche universitaires et gouvernementaux du Canada et des États-Unis.

L'appauvrissement de la couche d'ozone

L'existence d'un « trou » dans la couche stratosphérique d'ozone au-dessus de l'Antarctique a grandement préoccupé le monde scientifique international en 1986. Les scientifiques ne comprennent pas encore entièrement le phénomène, et le SEA tente de déterminer si celui-ci existe également au-dessus de l'Arctique. À l'heure actuelle, le phénomène observé dans l'Antarctique témoigne d'un appauvrissement de la couche d'ozone beaucoup plus important que ne l'indiquent les modèles numériques à cette latitude. On a effectué les préparatifs requis en vue de la tenue, en septembre 1987, d'une conférence diplomatique pour la signature d'un protocole d'entente qui permettrait une action concertée contre les effets des substances chimiques sur la couche stratosphérique d'ozone. Cet événement indique que la communauté internationale reconnaît le rôle et l'engagement du Canada dans la recherche d'une solution à ce problème.

L'excellence en matière de transfert technologique

Des scientifiques du SEA ont reçu l'un des cinq prix décernés par le ministère de l'Expansion industrielle régionale en reconnaissance de l'excellence en matière de transfert technologique. Après avoir mis au point le « spectrophotomètre Brewer », ces scientifiques ont transmis leur technique à la société SCI-TEC, de Saskatoon, qui fabrique l'appareil et le vend sur les marchés national et international. Ce spectrophotomètre sert principalement à mesurer la quantité totale d'ozone dans une colonne de l'atmosphère. Il peut aussi servir à mesurer les concentrations atmosphériques d'autres gaz.

Les prévisions météorologiques à longue échéance

On a produit avec régularité et diffusé à certains utilisateurs des prévisions expérimentales mensuelles et saisonnières des températures et des précipitations. Des études se poursuivent en vue d'améliorer ces prévisions et d'évaluer leur utilité. De nombreuses entrevues ont été accordées en réponse aux questions des médias sur les anomalies climatiques existantes et prévues, notamment en ce qui a trait à l'hiver exceptionnellement doux que les Canadiens ont connu en 1986-1987 et aux anomalies de température observées concurremment à la surface de la mer dans le secteur tropical du Pacifique, en relation avec le courant el Niño.

Les services sur l'état des glaces

L'expansion du programme d'information sur l'état des glaces s'est poursuivie. Parmi les changements apportés au cours de l'année, il y a l'amélioration du système de collecte, d'archivage et de traitement des données; l'addition de la surveillance et de l'analyse des icebergs (en contrepartie de la surveillance de la glace de surface, sur laquelle le programme avait concentré ses efforts depuis sa mise en oeuvre); et un service plus rapide aux utilisateurs des données glaciologiques.

Des négociations et des évaluations sont en cours en vue de conclure un contrat avec l'entreprise privée pour la prestation de services de surveillance des glaces. Les hangars de Resolute et d'Inuvik sont maintenant opérationnels; non seulement rendent-ils les opérations de surveillance plus efficaces, mais encore offrent-ils à l'aviation locale et au ministère de la Défense nationale une infrastructure indispensable.

Un accord fédéral-provincial

En septembre 1986, le gouvernement fédéral a conclu, avec Terre-Neuve, un accord sur le partage des coûts de collecte de données climatiques. L'accord prévoit une collaboration entre le SEA et le ministère terre-neuvien de l'Environnement pour ce qui est de la création de réseaux de stations climatologiques, de la localisation des stations et de l'utilisation des données recueillies.

Les pluies acides

La collaboration entre le SEA et les provinces a permis la publication d'un rapport d'évaluation des connaissances scientifiques actuelles sur les pluies acides. De nouvelles données ont été communiquées à un groupe bilatéral canado-américain mis sur pied par les envoyés spéciaux que le Premier ministre du Canada et le Président des États-Unis avaient nommés pour trouver des solutions au problème des pluies acides.

L'accident de Tchernobyl

Le SEA a joué un rôle majeur dans la réaction du gouvernement canadien à l'accident de Tchernobyl. Il a produit des prévisions sur la trajectoire du rayonnement et les bureaux météorologiques ont répondu à quelque 50 000 demandes de renseignements à ce sujet. De plus, le programme de surveillance de la qualité de l'air et d'analyse des précipitations a accru sa collecte de données et envoyé des échantillons à Santé et Bien-être social Canada pour analyse.

La Commission Brundtland

Par suite des audiences publiques tenues par la Commission Brundtland à Ottawa en mai 1986, le SEA a commencé à planifier la tenue d'une conférence internationale sur les changements dans la composition chimique de l'atmosphère. Cette conférence, qui aura lieu en juin 1988, portera principalement sur les changements climatiques à long terme, la couche d'ozone, les concentrations atmosphériques de polluants dues à l'activité humaine et les répercussions socio-économiques de ces changements.

Service de la conservation et de la protection

Autres activités

- En 1987, l'*Almanach météorologique du Canada* a été publié pour la troisième année consécutive. La vente de quelque 40 000 exemplaires de l'*Almanach* en fait l'une des publications fédérales les plus populaires de l'année.
- La collaboration avec les universités s'est poursuivie. Une chaire de climatologie a été créée à McGill; on a mis la dernière main aux plans de création d'une chaire de chimie de l'atmosphère à l'Université York; un centre de recherche bipartite sur les glaces a été ouvert, également à York, et une entente a été conclue avec l'Université de Dalhousie pour la mise en oeuvre, avec l'aide du SEA, d'un programme d'enseignement de la météorologie.
- Un accord a été conclu avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord aux fins d'obtenir son soutien aux efforts intensifs de recrutement et de formation d'autochtones pour des postes de techniciens en météorologie.

En 1986-1987, le Service de la conservation de l'environnement et celui de la protection de l'environnement ont fusionné en une seule entité ministérielle, le Service de la conservation et de la protection. Cette nouvelle entité est chargée, au niveau fédéral, de la gestion et du développement des ressources en eau et en terre du Canada; de la gestion des oiseaux migrateurs, des espèces en voie d'extinction ou menacées de disparition, ainsi que des autres aspects nationaux et internationaux de la gestion faunique; enfin de la protection de l'environnement par la prévention, l'atténuation ou l'élimination des effets nuisibles des polluants sur la santé et sur l'environnement.

Faits saillants

Les produits chimiques toxiques

La pollution par les produits chimiques toxiques est largement reconnue comme l'un des pires problèmes que connaisse notre planète. Cette pollution est causée par des substances qui menacent non seulement la santé de l'homme, mais le substrat même de la terre dont dépend notre survie. On estime aujourd'hui que 100 000 produits chimiques sont utilisés commercialement, pendant que près de 1000 nouveaux produits entrent sur le marché chaque année.

• *La Loi canadienne sur la protection de l'environnement*

Le nouveau projet de loi sur la protection de l'environnement a été soumis à la discussion publique en décembre 1986. Les principes énoncés dans ce projet de loi constituent les conditions préalables de toute surveillance efficace de l'environnement canadien et du réalignement de nos efforts en fonction de la prévention de la dégradation du milieu. Ce n'est que dans le cadre d'une approche intégrée et systématique que les problèmes affectant les divers milieux (air, terre et eau), par exemple la pollution par les produits chimiques toxiques, peuvent être traités. Le projet de loi prévoit un nouveau cadre de gestion pour contrôler tous les aspects du cycle de vie des produits chimiques; la

consolidation des règlements avec tous les amendements pertinents de la Loi sur les contaminants de l'environnement, de la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, de la Loi sur les ressources en eau du Canada, partie III (concernant les éléments nutritifs : p. ex., les phosphates dans les détergents) et de la Loi sur le ministère de l'Environnement — Article 6 (2); l'établissement de normes, directives et objectifs nationaux concernant les niveaux souhaitables de qualité du milieu et les pratiques convenables pour protéger l'intégrité du milieu; il prévoit enfin de nouvelles pénalités pour toute contravention à la loi.

Des changements majeurs apportés aux pouvoirs législatifs courants feront en sorte que des données adéquates sur tous les nouveaux produits chimiques devront être soumises avant que ceux-ci soient fabriqués ou importés au Canada. Les activités d'inspection et d'enquête seront accrues et toute substance prescrite ou tout produit contenant une substance prescrite pourra être rappelé. De nouvelles sanctions et pénalités sont également prévues.

Trente séances de consultation régionales et une quarantaine de réunions bilatérales ont été tenues avec les provinces et les administrations municipales, l'industrie, les syndicats et les groupes d'intérêt public. Une assemblée nationale a eu lieu en mars 1987.

• *Le nettoyage des étangs de bitume de Sydney*

Une entente fédérale-provinciale de 34,3 millions de dollars portant sur le nettoyage des étangs de bitume de Sydney a été conclue en novembre 1986. Ces étangs constituent la plus grosse décharge de produits chimiques au pays et l'une des plus dangereuses. On y a déversé depuis plus de 80 ans l'effluent des fours à coke de l'aciérie Sysco de Sydney. Les étangs contiennent un

agent cancérigène connu, les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). On prévoit créer des emplois pour 1 400 années-personnes pendant les dix ans que doit durer le projet. Le coût total sera partagé par les gouvernements fédéral et provincial à raison de 70 p. 100 contre 30 p. 100.

- **Ozone/chlorofluorocarbones**

Le Canada a été le premier pays à ratifier, dès juin 1986, la Convention onusienne de Vienne sur la protection de la couche d'ozone (entente de coopération internationale visant à limiter l'utilisation des produits chimiques détruisant l'ozone). Une conférence diplomatique est prévue pour septembre 1987 à Montréal, au cours de laquelle on espère faire signer un protocole à un certain nombre de pays qui limiterait de façon précise le volume d'émissions permises.

- **Les déchets dangereux**

Une entente Canada-États-Unis établissant les conditions d'exportation, d'importation et de transport des produits dangereux entre les deux pays a été conclue et est entrée en vigueur en novembre 1986. On estime à 100 000 tonnes la quantité de déchets dangereux qui traversent annuellement la frontière canado-américaine. L'entente vient confirmer les principes de base reconnus par les deux pays pour le contrôle adéquat du transport des produits dangereux à travers leur commune frontière.

- **Le plomb**

Le gouvernement fédéral a publié en avril 1986, dans la *Gazette du Canada*, partie I, son intention d'amender les règlements sur l'essence au plomb afin d'éliminer efficacement l'utilisation de plomb dans l'essence après décembre 1992. Le 1^{er} janvier 1987, un règlement fédéral visant à réduire la quantité de plomb à 0,29 g/L dans l'essence automobile est entré en vigueur. Une campagne nationale a été lancée en juin 1986 pour sensibiliser les Canadiens aux dangers que présente, pour la santé et pour l'environnement, l'utilisation d'une

essence inappropriée (utilisation d'essence au plomb dans les voitures conçues pour fonctionner avec l'essence sans plomb). Environnement Canada et l'Association pétrolière pour la conservation de l'environnement canadien (PACE) parrainent conjointement cette campagne de publicité et d'information publique qui doit durer deux ans.

- **Les BPC**

Un système de préavis et d'avertissement pour l'expédition de BPC et d'autres déchets dangereux est actuellement mis en place. On travaille encore activement à l'élaboration d'une stratégie d'élimination graduelle des BPC et à la construction d'installations de destruction de ces produits.

- **Les pesticides**

Un programme ministériel coordonné de surveillance des pesticides après leur homologation a été mis au point. De concert avec Agriculture Canada, à qui incombe la réglementation des pesticides, on vise à s'assurer que les aspects environnementaux reçoivent toute l'attention voulue.

- **La dioxine**

Les résultats d'une étude exhaustive effectuée dans le cadre du Programme national d'examen et d'évaluation des incinérateurs (PNEEI) ont été publiés en octobre 1986. Les essais effectués à Charlottetown et à Québec sur deux systèmes-pilotes de lutte contre la pollution ont démontré que les matières organiques à l'état de trace, comme les dioxines et les furanes, pouvaient être éliminées dans une proportion de plus de 99 p. 100; les composés de métaux lourds, comme l'arsenic et le plomb, dans une proportion de 99,9 p. 100; et le mercure, dans une proportion de 97 p. 100. En outre, un taux d'élimination de 95 p. 100 a été obtenu pour les gaz acides comme le dioxyde de soufre et le chlorure d'hydrogène.

Les résultats d'une étude sur la pollution résultant des opérations de Northern Wood Preservers Inc., de Thunder Bay, ont été publiés en novembre 1986. L'étude a montré que de fortes concentrations de dioxines et de furanes chlorés sont présentes dans les effluents contenant du pentachlorophénol servant à la préservation du bois, dans les eaux souterraines, les sols et les sédiments du port. Le rapport signale la gravité des problèmes de pollution qu'on pourrait éventuellement découvrir dans d'autres exploitations semblables de préservation du bois.

- **Le chlorure de vinyle**

Un rapport intitulé *Rapport de situation sur l'environnement 1979 à 1984 : Industrie du chlorure de vinyle* a été publié en janvier 1987. Ce rapport révèle que les émissions de chlorure de vinyle dans l'atmosphère ont été réduites considérablement depuis 1973, mais que les rejets accidentels demeurent préoccupants. Pour se conformer aux limites fixées par la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, l'industrie canadienne du chlorure de vinyle a dépensé plus de 15 millions de dollars en matériel de lutte contre la pollution, ainsi que pour la conception et la construction de procédés de fabrication plus sûrs et plus efficaces. Le chlorure de vinyle est un gaz incolore très inflammable utilisé dans la fabrication de polyvinyle. C'est un cancérigène connu. Des concentrations élevées de ce produit peuvent être fatales.

- **Le plan de gestion des produits toxiques dans la rivière Niagara**

Une entente binationale sur le plan de gestion des produits toxiques dans la rivière Niagara a été conclue en février 1987, entre l'Agence américaine de protection de l'environnement, Environnement Canada, le ministère de la Conservation de l'environnement de l'État de New York et le ministère ontarien de l'Environnement. Cette entente prévoit la réduction de 50 p. 100, d'ici 1996, de la charge de certains produits chimiques toxiques persistants provenant de toutes sources des deux côtés de la rivière Niagara.

• **La rivière St. Clair**

À l'appui de l'étude canado-américaine sur les canaux reliant les Grand Lacs d'amont, les travaux sur le terrain se sont poursuivis le long de la rivière St. Clair pour déterminer les sources de contaminants chimiques. Par ailleurs, Environnement Canada a financé le numéro spécial de septembre 1986 du *Water Pollution Research Journal of Canada* portant sur la pollution de la rivière St. Clair. Les articles font état des principaux résultats des recherches scientifiques entreprises à l'automne 1985 et portent, entre autres, sur la composition des amas goudronneux trouvés aux abords de la propriété de Dow Chemical. La plupart des articles parus dans ce numéro venaient de scientifiques fédéraux.

• **Les fuites dans les réservoirs de stockage souterrains**

Un projet-pilote d'une durée de deux ans et d'une valeur de 135 000 \$ visant à améliorer la gestion des réservoirs souterrains de stockage de combustible dans l'Île-du-Prince-Édouard a été annoncé en juin 1986. Le projet, coparrainé par les gouvernements fédéral et provincial et l'Association des détaillants d'essence de l'île, sera étendu à tout le Canada s'il réussit.

Les précipitations acides

Des progrès importants ont été accomplis au cours de la dernière année dans la mise en oeuvre du programme canadien de réduction des pluies acides.

- Des ententes sur la lutte contre les pluies acides ont été conclues en mars 1987, avec Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, l'Ontario et le Québec. Ces ententes officialisent l'engagement, pris en 1985, de contribuer à la réduction des émissions nationales de dioxyde de soufre à 2,3 millions de tonnes par année, ce qui représente une baisse de 50 p. 100 par rapport au niveau de 1980. Elles établissent également les réductions spécifiques que chaque province doit réaliser pour atteindre l'objectif national.

- Une entente entre le Canada, le Québec et Noranda Inc. sur le financement de l'usine d'acide sulfurique de la fonderie de cuivre de Rouyn-Noranda a été conclue en mars 1987. L'usine permettra à la fonderie de réduire ses émissions de dioxyde de soufre de 50 p. 100 d'ici 1990.
- Le rapport du groupe de travail fédéral-provincial sur l'utilisation, en Ontario, du charbon à faible teneur en soufre de l'Ouest canadien est paru en août 1986. Il établit que l'accroissement de l'utilisation ontarienne de ce charbon pourrait atténuer le problème des précipitations acides dans l'Est du Canada tout en créant des occasions d'emploi et de développement économique.
- De nouvelles normes plus sévères pour les émissions de gaz d'échappement des voitures et des camions légers ont été annoncées en avril 1986, qui entreront en vigueur le 1^{er} septembre 1987. Les nouvelles normes visent à réduire de 45 p. 100, d'ici la fin du siècle, la pollution du milieu canadien par les automobiles.

L'état de l'environnement : la qualité du milieu

Un rapport sur l'état de l'environnement, *La qualité de l'environnement dans la région de l'Atlantique 1985*, a été publié en décembre 1986. Ce portrait de l'environnement dans l'Atlantique canadien, le premier compte rendu régional effectué dans le cadre de l'évaluation ministérielle de l'environnement canadien, vient compléter un rapport national sur l'état de l'environnement publié en mai 1986. Les auteurs soulignent que, malgré les améliorations apportées à l'environnement dans l'Atlantique canadien, certains problèmes restent encore à résoudre. En plus d'être utile aux décideurs, aux planificateurs et aux représentants des autres paliers de gouvernement, ce rapport fournit aux Canadiens de l'Atlantique des points de repère leur permettant d'évaluer eux-mêmes la qualité de leur environnement.

La technologie

Une méthode prometteuse de production d'énergie à partir de déchets, qui permet de convertir les boues des égouts municipaux en huile et en charbon, a été présentée en janvier 1987 à l'ouverture officielle, à Hamilton, Ontario, d'une usine-pilote de production de carburant à partir des boues. Ce procédé, outre qu'il permet de produire des formes d'énergie utilisables, donnera aux municipalités canadiennes l'occasion d'économiser des millions de dollars en frais d'élimination des boues, comparativement aux procédés classiques d'incinération.

Application et respect de la loi

L'efficacité de la Loi sur l'immersion de déchets en mer et de la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique a été évaluée pour l'année 1985-1986 et des rapports annuels ont été déposés à la Chambre des communes. Par ailleurs, un rapport statutaire sur le respect de la réglementation visant les rejets de mercure par les fabriques de chlore et de soude caustique a été publié.

Les eaux intérieures

- Suite à la parution, en septembre 1985, du rapport final de l'Enquête sur la politique fédérale relative aux eaux, un groupe de travail interministériel a été constitué. Après avoir examiné les conclusions et les recommandations de l'enquête, ce Groupe de travail interministériel sur la politique relative aux eaux a publié son *Rapport sur la politique fédérale relative aux eaux* en mars 1987. Il note qu'au moins la moitié des 55 recommandations de l'enquête sont en voie d'application, en tout ou en partie, dans divers ministères, souvent en collaboration avec les organismes provinciaux.
- Une entente sur la surveillance de la qualité de l'eau a été conclue avec Terre-Neuve en avril 1986. Cette entente prévoit l'établissement d'un réseau provincial couvrant 37 bassins hydrographiques terre-neuviens. Les données recueillies aideront à déterminer la qualité globale des eaux. Cette information permettra d'orienter le développement et l'utilisation des ressources en eau de façon à prévenir tout problème grave de qualité. On a conclu des ententes semblables avec le Québec et la Colombie-Britannique.

Des négociations sont en cours avec les autres provinces en vue de l'établissement d'un réseau national de surveillance de la qualité des eaux.

- Le Centre national de recherche en hydrologie, construit à Saskatoon au coût de 16,4 millions de dollars, a été ouvert officiellement en octobre 1986. Dernier-né des laboratoires canadiens de recherche sur les eaux, le centre réunit des ressources scientifiques et techniques spéciales d'Environnement Canada pour étudier les domaines étroitement reliées de l'hydrologie, de la qualité des eaux et de la météorologie. La construction du centre, entreprise en 1984, s'est terminée en avril 1986, presque à la date prévue et à un coût sensiblement moindre que le budget établi. Une fois doté de tout son personnel, le centre comptera 106 employés à plein temps.
- Un rapport intitulé *L'utilisation des eaux souterraines au Canada* est paru en septembre 1986. Ce rapport constitue la première d'une série de mesures à prendre en vue d'évaluer et de protéger la qualité des approvisionnements en eaux souterraines au Canada. Il évalue le volume des eaux souterraines utilisées au Canada et il contient six cartes décrivant l'utilisation municipale et industrielle des eaux souterraines pour l'ensemble du territoire canadien. Les préoccupations croissantes à l'égard du problème d'approvisionnement et de contamination des eaux souterraines ont fait ressortir la nécessité d'une planification et d'une gestion adéquates. Ce rapport aidera à mettre au point une stratégie de gestion ad hoc en vue d'assurer la conservation d'une ressource précieuse et d'éviter, à l'avenir, les coûteuses mesures de correction après coup.
- Le premier rapport annuel du Comité de coordination pour la qualité des eaux de la rivière des Outaouais est paru en mars 1987. Les auteurs concluent que, malgré la persistance de certains problèmes, la qualité des eaux de la rivière s'est grandement améliorée.

Le Comité de coordination a été mis sur pied en 1983 par les gouvernements du Québec, de l'Ontario et du Canada pour coordonner la surveillance de la section interprovinciale de la rivière des Outaouais. Ce premier rapport comprend une analyse des données de contrôle recueillies au cours des quelques dernières années et propose certains objectifs de qualité de l'eau pour la rivière.

- Le Centre de communication des données sur le niveau des Grands Lacs a été créé en mars 1986 en vue d'atténuer les effets des hautes eaux sur les Grands Lacs. En 1986-1987, le Centre a répondu à environ 1 120 demandes du public et 230 demandes des médias sur le niveau des hautes eaux. Par ailleurs, le personnel du Centre a fait 50 présentations publiques. Des séries de photographies sur les secteurs dangereux des lacs Ontario et Supérieur ont été réalisées et des travaux sur l'érosion des rivages, effectués.
- Les recherches à l'Institut national de recherche sur les eaux, de Burlington, et à l'Institut national de recherche en hydrologie, de Saskatoon, se sont poursuivies, abordant un certain nombre de sujets d'importance nationale. Les recherches ont continué dans un certain nombre de domaines, dont les suivants : la mise au point de nouvelles méthodes d'analyse pour la détection des produits chimiques toxiques à l'état de trace; le déplacement des matières et des sédiments toxiques, particulièrement dans le lac St. Clair; la cueillette d'informations et de suggestions pour la mise en place d'un programme de restauration du port de Hamilton; le lancement d'études sur la nature et l'ampleur de la contamination du Saint-Laurent; la mise au point d'un modèle de la contamination des eaux souterraines; la quantification de la réponse géochimique aux précipitations acides d'un bassin hydrographique choisi; et la vérification d'un modèle d'acidification faisant appel à des données canadiennes.
- Des données sur la qualité et la quantité des eaux et la distribution de sédiments dans les cours d'eau et les lacs du Canada ainsi que des informations sur leur interprétation ont été fournies aux gestionnaires

des eaux et au grand public grâce à la publication de plus de 70 rapports nationaux et régionaux. En outre, des données précises ont été fournies en réponse à plus de 4 000 demandes directes de mesure du débit des cours d'eau et à plus de 300 demandes de données sur la qualité de l'eau. Ces données sont facilement disponibles grâce au système informatique HYDAT (données hydrométriques) ou NAQUADAT (données nationales sur la qualité des eaux).

- Une entente avec la Saskatchewan sur le bassin sud de la rivière du même nom a été conclue en mai 1986. Cette entente, qui porte sur une période de trois ans, prévoit la réalisation d'une étude stratégique sur la planification des eaux du bassin en cause.
- L'entente générale Canada-Saskatchewan sur la réduction des dommages attribuables aux crues par la gestion des secteurs inondables a été amendée en mars 1987 pour prolongation d'avril 1987 à mars 1996. Par ailleurs, une entente sur la cartographie et l'étude des zones présentant des dangers d'inondation a été renouvelée pour cinq ans et une nouvelle entente de cinq ans sur la gestion de la plaine inondable a été signée.
- Douze désignations interdisant la construction dans les zones à risque d'inondation élevé ont fait l'objet de négociations. Parmi ces endroits, mentionnons les collectivités de Rushoon (Terre-Neuve), Walker Brook (Nouveau-Brunswick), Saint-François (Québec) et Arborg, Fisher Branch, Riverton et Winnipeg (Manitoba). Par ailleurs, en Ontario, cinq organismes de conservation ont été mis sur pied, soit à Grand River, Nickel District, dans la région du cours inférieur de la rivière Trent, dans la vallée de Maitland et dans la région de Otonabee.

Les terres

- Une carte nationale des principales propriétés foncières fédérales, intitulée *Les terres fédérales du Canada*, a été publiée en juillet 1986. Il s'agit de la première carte de la sorte jamais produite au Canada. La carte murale donne l'emplacement de plus de 1 800 vastes propriétés sises d'un bout à l'autre du pays, qui appartiennent ou sont gérées par le gouvernement fédéral. Elle fournit également un bref historique des terres de la Couronne au Canada, donne un aperçu de la division des responsabilités en matière de gestion des terres entre les ministères et organismes fédéraux, et présente des graphiques sur l'inventaire total des terres fédérales.
- Deux rapports sont parus en avril 1986 portant sur l'utilisation des terres. Le rapport intitulé *Les terres fruitières de l'Okanagan : Dynamique des changements d'utilisation des terres et impact des programmes fédéraux* porte sur les changements dans l'utilisation des terres de culture fruitière de l'Okanagan et examine le rôle du gouvernement fédéral dans ces changements. Le rapport intitulé *Les terres dans le corridor urbain Windsor-Québec* traite des tendances historiques et à venir en matière d'urbanisation des terres agricoles dans l'axe Windsor-Québec. L'étude examine des facteurs tels que le rythme de la croissance économique nationale, les tendances démographiques et la situation de l'emploi, qui sont liés à la croissance urbaine et, par là, aux besoins en terres.
- Une fiche d'information sur la perte des bonnes terres agricoles au profit de l'expansion urbaine au Canada a été publiée en avril 1986. Cette fiche porte principalement sur la disparition des terres rurales au profit des activités urbaines dans 70 régions périurbaines du Canada.

Elle révèle que les terres agricoles de première qualité représentent 50 p. 100 de la superficie totale des terres converties et que, pour en remplacer la valeur productive, il faudra aménager plus du double de leur superficie dans l'avenir.

- Une autre fiche intitulée *Les terres humides au Canada : une ressource précieuse* a été publiée en juin 1986. La fiche donne un aperçu national des terres humides, souligne la valeur que les Canadiens leur accordent, donne des statistiques régionales sur les pertes en terres humides et fait état des initiatives fédérales visant à protéger celles qui restent.
- Le rapport intitulé *Vulnérabilité des écosystèmes aux précipitations acides au Québec* est paru en mars 1987. Il énumère les types de ressources foncières de la province et établit leur vulnérabilité aux précipitations acides. Trois cartes accompagnant le rapport donnent des informations supplémentaires sur les écosystèmes québécois et sur l'ampleur du problème des précipitations acides.

La faune

- L'année 1987, désignée comme année de la conservation de la faune au Canada, a été lancée officiellement comme telle en décembre 1986. 1987 marque, pour le Canada, un certain nombre d'anniversaires d'importance nationale, notamment la création, par Sir John A. Macdonald, le 8 juin 1887, du premier sanctuaire canadien d'oiseaux migrateurs, au lac Last Mountain, en Saskatchewan. Une série d'événements nationaux et internationaux ont lieu au pays en 1987 afin d'attirer l'attention du public sur l'importance de la gestion et de la conservation de la faune.
- Le Canada et les États-Unis ont signé, en mai 1986, le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. Ce plan fournit un cadre général d'envergure internationale pour la gestion conjointe de la sauvagine, qui prévoit la fixation d'objectifs démographiques et l'adoption de stratégies devant permettre de résoudre les problèmes communs.

On estime que la mise en oeuvre du plan global coûtera environ 1,5 milliard de dollars au cours des 15 prochaines années. Du milliard de dollars nécessaires à la protection des habitats de prairies, les trois quarts proviendront des États-Unis et le reste d'organismes canadiens. Le Canada prévoit dépenser, en outre, 20 millions de dollars dans la vallée du Saint-Laurent et 5 millions de dollars dans la région de l'Atlantique pour y améliorer l'habitat des oiseaux migrateurs. Le financement de ces projets proviendra en grande partie de groupes qui bénéficieront de l'amélioration des populations de sauvagine. Traditionnellement, ces groupes sont les chasseurs sportifs et d'autres organismes privés.

Des comités conjoints (sauvagine des prairies, canard noir et oies nichant dans l'Arctique), qui comptent des représentants des provinces et d'organismes non gouvernementaux, ont été créés pour élaborer des plans d'action visant à mettre en oeuvre le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. Des ententes de mise en oeuvre ont été conclues pour les projets conjoints sur le canard noir et les oies nichant dans l'Arctique.

- Le Service canadien de la faune a continué à participer aux négociations et aux règlements des revendications territoriales des autochtones des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Québec. Une entente de principe sur la faune a été conclue avec la Fédération Tungavik de Nunavut, qui représente 15 000 Inuit vivant dans le centre et l'est des Territoires du Nord-Ouest. Des progrès ont également été accomplis dans les négociations des revendications des Dénés/Métis, ainsi que dans le règlement des revendications du Comité des peuples autochtones, présentées en 1984.

- Le Congrès international d'ornithologie a eu lieu à Ottawa en juin 1986. Plus de 1 500 scientifiques de 91 pays se sont réunis pour partager les résultats de leur recherche et apporter des contributions scientifiques au domaine de l'ornithologie.
- Le timbre de 1986 sur la conservation de l'habitat de la faune a été lancé au Canada en août 1986. Ce timbre est une reproduction de la peinture *Morillons à dos blanc au printemps*, donnée par l'artiste canadien de la faune J. Fenwick Lansdowne. Les fonds provenant de la vente de ce timbre ainsi que de reproductions artistiques à édition limitée et de médailles d'or sont remis directement à Habitat faunique Canada, une fondation indépendante sans but lucratif qui s'emploie à soutenir les projets d'amélioration et de protection des habitats fauniques du Canada.
- On a annoncé, en novembre 1986, l'agrandissement des terres fauniques fédérales dans le cadre du projet de réserve nationale de faune du ruisseau Portobello, près de Fredericton, au Nouveau-Brunswick. L'achat de propriétés privées situées à l'intérieur des limites de la réserve est maintenant possible grâce à une entente conclue entre le Service canadien de la faune et Habitat faunique Canada. La fondation fournira jusqu'à 400 000 \$ du prix d'acquisition des terres au cours des cinq prochaines années, et le service assurera, pour sa part, la gestion de la réserve nationale de faune proposée. L'entente constitue la première entreprise conjointe entre Habitat faunique Canada et le Service canadien de la faune.
- En septembre 1986, le col Polar Bear a été officiellement désigné réserve nationale de faune. Il s'agit de la 44^e réserve nationale de faune du Canada et de la première du Grand Nord. Située sur l'île Bathurst, au centre de l'archipel arctique canadien, la réserve traverse l'île d'est en ouest. Le site de 2 624 km² se trouve à 150 km au nord-ouest de Resolute. Les conditions climatiques inhabituelles qui y règnent, alliées à la présence de dépôts de surface riches en éléments nutritifs, expliquent la grande

richesse et la variété des plantes et des espèces fauniques qu'on y trouve. Le col Polar Bear sera administré en collaboration par Environnement Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, qui agiront selon les recommandations d'un comité consultatif régional composé de représentants des autochtones et des gouvernements fédéral et territorial. Ce comité mettra au point un plan de gestion pour protéger la région et assurer aux Inuit l'utilisation continue de ses ressources.

Autres activités

- **La Stratégie mondiale de la conservation**

Une conférence internationale de six jours sur la conservation et le développement s'est tenue en juin 1986. Environnement Canada coparrainait la conférence avec l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Fonds mondial pour la Nature et la Fédération canadienne de la faune. Des délégués de plus de 110 pays se sont réunis pour partager des informations et examiner dans quelle mesure la Stratégie mondiale de la conservation, dont l'objectif est d'arriver à un développement durable, pourrait être renforcée et améliorée.

En collaboration avec les ministères des gouvernements provinciaux et territoriaux, Environnement Canada a préparé, pour la conférence, un rapport national intitulé *Stratégie mondiale de la conservation — Canada : Rapport sur les réalisations dans le domaine de la conservation*. Ce rapport souligne les progrès accomplis à ce jour en matière de conservation par tous les paliers de gouvernement au Canada dans le contexte des objectifs de la stratégie.

Programme de Parcs

Le programme de Parcs est le programme fédéral par lequel sont protégés les lieux représentatifs du patrimoine naturel et culturel d'importance nationale. Parcs administre ainsi 32 parcs nationaux, plus de 80 parcs et lieux historiques d'importance nationale et neuf canaux historiques. En outre, plus de 900 plaques de bronze de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, réparties dans l'ensemble du pays, lui sont confiées tandis qu'il participe à la protection de 37 lieux d'importance historique nationale en vertu d'ententes à frais partagés. En 1986-1987, environ 24,6 millions de visiteurs se sont rendus dans les parcs nationaux ainsi que dans les parcs et lieux historiques nationaux du Canada.

Faits saillants

La réserve du parc national de l'Île-d'Ellesmere

Le 20 septembre, le ministre de l'Environnement et son homologue des territoires ont signé, à Tanquary Fiord et à Resolute Bay, une entente sur les conditions d'établissement de la réserve du parc national de l'Île-d'Ellesmere. Le projet de loi C-30, maintenant devant le Parlement, prévoit la création de cette réserve en vertu de la Loi sur les parcs nationaux.

Les modifications de la Loi sur les parcs nationaux

En décembre 1986, le ministre de l'Environnement a déposé à la Chambre des communes une version révisée de la Loi sur les parcs nationaux du Canada (projet de loi C-30). Si l'on excepte les modifications mineures apportées à ce texte en 1974, la loi n'a pas subi de changements notables depuis son adoption en 1930. Les principales modifications proposées permettront, entre autres, de mieux protéger les ressources naturelles à l'intérieur des parcs, de désigner des zones sauvages et d'imposer des peines plus sévères aux braconniers. Le nombre de modifications proposées s'élève à 37 : c'est l'aboutissement de huit années de consultation avec les groupes intéressés.

La politique des parcs marins nationaux

En septembre 1986, le ministre a donné son accord à la première politique que se soit donnée le Canada sur les parcs marins nationaux, engageant par le fait même Environnement Canada à protéger et à conserver les éléments représentatifs de notre patrimoine marin. Tout en insistant sur la conservation des ressources marines, la politique permet la poursuite de certaines activités telles que la pêche commerciale, l'exploitation traditionnelle des ressources par la population locale et le transport maritime. Le ministère collaborera avec les autres organismes fédéraux pour gérer la pêche et le transport maritime.

Le Réseau des rivières du patrimoine canadien

Deux rivières de l'Ontario, la Bloodvein et la Route frontalière des Voyageurs, ont été proposées pour faire partie du Réseau des rivières du patrimoine canadien, pendant que deux autres rivières, la Clearwater, en Saskatchewan, et la Nahanni-Sud, dans la réserve du parc national Nahanni, dans les Territoires du Nord-Ouest, étaient officiellement admises dans le réseau. En tout, 11 rivières des quatre coins du pays ont été proposées pour admission au réseau; de ce nombre, quatre ont été désignées rivières du patrimoine canadien.

Le parc national Forillon

En mars 1986, les ministres d'Approvisionnement et Services et d'Environnement ont dévoilé un programme spécial d'amélioration des services d'accueil des visiteurs et des touristes au parc national Forillon; la réalisation de ce programme devrait coûter près de six millions de dollars.

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada

En 1986, deux membres ont été nommés à la commission : M. Thomas H.B. Symons, représentant de l'Ontario, devenu président de la commission, et M^{me} Sarah Jerome, représentante des Territoires du Nord-Ouest.

La Journée du patrimoine

En février 1987, le ministre a présenté, durant la célébration de la Journée du patrimoine, le Répertoire des édifices fédéraux à valeur patrimoniale. Il s'agit d'une liste des édifices d'au moins 40 ans et qui sont soit classés, soit reconnus, selon leur valeur historique, architecturale ou écologique.

En mars 1987, le Conseil du Trésor a envoyé à tous les ministères et organismes une circulaire reconnaissant la Politique sur les édifices fédéraux à valeur patrimoniale. Cette politique confère au ministre le pouvoir de désigner les édifices fédéraux à valeur patrimoniale et d'en surveiller la protection et l'utilisation continue.

Le patrimoine mondial

J.D. Collinson, sous-ministre adjoint de Parcs, a été élu président du Comité du patrimoine mondial de l'Unesco. Le parc national du Gros-Morne a été proposé pour figurer sur la liste du patrimoine mondial.

Le parc national Wood Buffalo

En décembre 1986, une entente de règlement des revendications de la bande crie de Fort Chepevyan a été conclue entre cette bande, l'Alberta et le gouvernement fédéral. Les clauses du règlement comprennent : le retransfert, là où se trouve l'agglomération de Peace Point, de 517 hectares du territoire du parc national Wood Buffalo; la garantie des droits de chasse, de pêche et de piégeage pour les membres de la bande sur 1,2 million d'hectares dans le parc; la création d'un conseil consultatif sur la faune, formé de représentants de la bande et d'Environnement Canada.

L'accès aux parcs

Une réalisation marquante de l'année a été le parrainage, avec l'Université de Waterloo, d'un atelier visant à sensibiliser l'opinion publique et à accroître la collaboration avec les organismes extérieurs en vue de la mise en oeuvre d'un programme pour faciliter l'accès des parcs nationaux et historiques aux handicapés. On a entrepris le sous-titrage et la distribution de 11 présentations audiovisuelles, première étape dans la prestation de nouveaux services aux 2,5 millions de sourds et de malentendants canadiens.

Les plans d'aménagement des parcs

Le ministre de l'Environnement a approuvé les plans d'aménagement des parcs nationaux des Hautes-Terres-du-Cap-Breton et de Nahanni.

Le bénévolat

En 1986-1987, dans le cadre du Programme de bénévolat de Parcs, plus de 4 500 bénévoles ont travaillé à divers endroits et à toutes les tâches.

Les travaux de restauration et d'entretien

- D'importants travaux de restauration ont été exécutés sur les écluses du canal Rideau à Ottawa.
- À l'église commémorative du parc historique national de Grand-Pré ont pris fin les travaux sur l'exposition évoquant le souvenir de la déportation des Acadiens de la Nouvelle-Écosse.
- Au parc national du Gros-Morne, à Terre-Neuve, l'agrandissement du terrain de camping et de l'aire d'utilisation diurne à Trout River se poursuit, au coût de 1,5 million.
- Au canal de Chambly, le pont n° 10 a été remplacé par un pont tournant qui permet d'accéder à l'île Sainte-Thérèse, dans le Richelieu; ce remplacement a coûté 1,8 million de dollars. La restauration de l'écluse n° 6 a été complétée au coût de 1,7 million.
- Au canal de Lachine, la réparation des ponts nos 7 et 7A a été complétée au coût de 1,7 million.
- Les gros travaux de restauration et de consolidation des fortifications du parc historique national de Québec se sont poursuivis.
- Les travaux de voirie à l'entrée du parc historique national du Fort-Saint-Joseph et le long de la route 627, dans le parc national Pukaskwa, sont terminés.
- La rénovation de l'extérieur du magasin Hartwell, sur le canal Rideau, est terminée.

- On a inauguré le centre d'accueil des visiteurs au parc historique national de Batoche.
- Dans le parc national de Jasper, on a terminé le réaménagement des sources thermales Miette, procédé à l'ouverture de la nouvelle piscine au public et parachevé la voie d'accès.
- On a entrepris la réparation et la consolidation d'urgence de la conserverie Gulf of Georgia, à Steveston, en Colombie-Britannique, au coût de 1,3 million.
- On a entrepris la reconstruction de la batterie de la Reine, au parc historique national de Signal Hill, à Halifax.

Autres activités

- En juillet 1986, par une cérémonie officielle sur les lieux, on a marqué la consécration de l'arrondissement historique de Québec comme site du patrimoine mondial.
- On a réglé les revendications touchant les placers à l'intérieur des limites du parc national du Nord-du-Yukon, au coût de 0,8 million.
- On a ouvert au public le lieu historique national du Presbytère-de-St. Andrew's, à environ 20 milles au nord de Winnipeg.
- Des terrains, acquis du ministère de la Défense nationale, ont été ajoutés au parc historique national du Fort-Rodd-Hill, à Victoria.
- Parcs a entrepris la planification de l'aménagement du parc historique national projeté de la Piste-Chilkoot. Une entente avait été conclue précédemment entre le ministre de l'Environnement et le secrétaire provincial et ministre des Services gouvernementaux de la Colombie-Britannique pour l'établissement de ce parc.
- Le programme des associations coopérantes groupe maintenant 30 associations, dont huit sont financièrement autonomes.
- Un montant de huit millions de dollars a été remis à la Colombie-Britannique comme premier versement de la part du Canada (25 millions) pour l'amortissement des droits de propriété forestiers dans les limites du parc national Pacific Rim.

Programme de l'Administration

Le programme de l'Administration veille à l'orientation de la politique, à la gestion et à la coordination des activités du ministère, fournit des services de soutien et administre le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE).

Le programme comprend les bureaux de direction (y inclus les cabinets du ministre et du sous-ministre), le Service de planification du ministère et le conseiller en sciences, le Service des finances et de l'administration, la Direction générale du personnel et celle des communications.

Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales et le Conseil consultatif canadien de l'environnement, deux organismes qui relèvent directement du ministre, font aussi partie de ce programme.

Faits saillants

- Pour satisfaire au désir du ministre de fournir au public canadien des informations sur l'environnement, le ministère a publié le premier rapport sur l'état de l'environnement du Canada. Le rapport décrit l'état actuel des terres agricoles, des forêts, de l'eau, de la faune et d'autres ressources, et il indique les principaux facteurs susceptibles de modifier la situation.
- Par suite directe des initiatives du gouvernement fédéral, le président Reagan a accepté d'envisager la possibilité d'un accord bilatéral sur les pluies acides avec le Canada et a annoncé qu'il chercherait à trouver les fonds nécessaires à la mise en application intégrale du programme de technologie et de contrôle de cinq milliards de dollars qui a été recommandé par les envoyés spéciaux.
- En consultation avec un groupe de travail multidisciplinaire, le ministère en est venu à une entente sur un cadre commun pour la gestion des produits chimiques au Canada. Il a en outre publié un rapport sur la gestion intégrée des produits chimiques, qui a été endossé par le groupe de travail ainsi que par le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement (CCMRE), et a depuis été présenté à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
- Le Canada a été l'hôte, en 1986, de la seule visite en Amérique du Nord de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, aussi appelée Commission Brundtland. Au total, 124 mémoires ont été reçus par la commission pendant les audiences tenues à Ottawa. Le mémoire canadien, présenté par le ministre de l'Environnement, soulignait le lien fondamental entre le bien-être économique et social passé et futur des Canadiens et la qualité de leur environnement et de ses ressources. La commission doit faire état de ses activités aux Nations Unies à l'automne 1987.
- Un groupe de travail spécial fédéral-provincial, aux travaux duquel sont appelés à participer l'industrie et les groupes environnementaux, a été créé par le CCMRE pour recommander des stratégies devant permettre la prise en compte des aspects environnementaux dans la planification et la prise de décisions en matière économique.
- Le CCMRE a approuvé de nouvelles lignes directrices sur la qualité de l'eau à l'intention des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Ces lignes directrices, qui tiennent compte de plus de 50 substances préoccupantes, y compris plusieurs produits toxiques, visent à harmoniser les diverses mesures prises à l'échelle du pays pour améliorer la qualité de l'eau. En outre, on a adopté des objectifs provisoires de qualité de l'air et de l'eau par rapport aux BPC ainsi qu'un plan d'action pour les déchets dangereux.
- Le ministère a apporté une contribution importante aux travaux de l'OCDE sur les produits chimiques nouveaux et existants ainsi que sur les déchets dangereux.
- Le ministère a créé un Comité des cadres régionaux dans chacune des cinq régions ministérielles. Cette présence structurelle du ministère dans chaque région assurera une gestion plus cohérente, améliorera les communications et rendra plus efficace la gestion des questions qui touchent plus d'un service.
- L'année dernière, le ministère a créé un fonds de subventions par catégorie, qui prévoit la répartition, entre diverses organisations environnementales, d'un montant de 150 000 \$ par année en subventions de soutien.
- En octobre 1984, le projet d'établissement du Système de bureautique du ministère a été mis en oeuvre en vue de planifier l'acquisition et l'implantation de logiciels et de matériel à technologie unique, nécessaires à la mise en place effective d'un réseau de distribution de l'information à l'échelle ministérielle. Les objectifs du système sont d'améliorer les communications, d'élargir l'accès à l'information et d'augmenter la productivité.

Le plan de mise en oeuvre du système sur une période de cinq ans comprend l'installation d'ordinateurs en 120 endroits répartis dans tout le ministère. Ces ordinateurs et environ 2 000 postes de travail, nouveaux et actuels, constitueront un vaste réseau ministériel à fonctions administratives, opérationnelles et scientifiques. Ce projet a été approuvé en juillet 1986 et a débuté en mars 1987. Parmi les premières applications, mentionnons l'automatisation des fonctions cléricales et l'enchaînement rationalisé des processus administratifs.

Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales

Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEEE) administre le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE) au nom du ministre de l'Environnement.

Faits saillants

- Une commission d'évaluation environnementale formée pour examiner les opérations aériennes militaires courantes et prévues au Labrador et au Québec a émis un projet de directives pour la préparation d'une étude d'impact environnemental, puis tenu des audiences publiques afin de recueillir des commentaires sur le projet pour ensuite en publier la version finale.
- L'examen par une commission d'un projet de stockage de déchets faiblement radioactifs, près de Port Hope, en Ontario, a été reporté à plus tard à la suite de démarches faites par des dirigeants politiques et des résidents de l'endroit. Le ministre d'État aux Forêts et aux Mines a chargé un groupe de travail de trouver la meilleure technique d'élimination de ces déchets, de déterminer le ou les endroits les plus appropriés à cette fin et d'établir un processus de sélection d'emplacements. Ce groupe devrait terminer ses travaux à l'automne de 1988.
- Un groupe d'étude présidé par un ancien juge de la Cour fédérale a été formé pour examiner les procédures suivies par les commissions d'évaluation environnementale. Ce groupe, qui étudie les incidences scientifiques, juridiques et financières du maintien des procédures actuelles ou de l'adoption de nouvelles procédures d'ordre légal, fera des recommandations sur la meilleure voie à suivre. Il fera rapport à l'automne de 1987 après avoir tenu des rencontres et consultations dans tout le pays.
- Le Comité interministériel du PEEE, créé en 1985 pour l'échange de renseignements sur l'application du processus, a formé des sous-comités chargés d'étudier en détail les programmes de formation, les cas automatiquement soumis à l'examen public ou exclus du processus, les aspects scientifiques et techniques, et la publication d'un bulletin faisant état des évaluations initiales. Le premier numéro de ce bulletin, qui donne la liste des décisions relatives à l'importance des impacts environnementaux de projets pour lesquels le gouvernement a un pouvoir décisionnel, a été publié. Aidé par le comité, le BFEEE prépare la tenue de séances de formation à l'intention de cadres supérieurs, de directeurs de projets et des nouveaux membres de commissions d'évaluation environnementale. Le comité a produit un document pour aider à déterminer quelles propositions devraient être exclues du processus et a conseillé le BFEEE quant à l'élaboration d'un manuel exposant les méthodes pratiques pour favoriser la participation du public au PEEE.
- Le Conseil canadien de la recherche sur les évaluations environnementales (CCREE) a publié les résultats de sa recherche sur l'évaluation des effets cumulatifs de projets, la gestion des risques, le contrôle a posteriori et la modélisation mathématique. Il publiera aussi le compte rendu d'un atelier sur l'atténuation et la compensation des effets environnementaux et un mémoire de recherche qui découle de cet atelier. Deux nouveaux thèmes de recherche sont explorés : l'évaluation des impacts environnementaux et la santé; et les répercussions environnementales des politiques gouvernementales.

Résumé des états financiers

Ministère de l'Environnement

Résumé des ressources humaines et financières — par activité

<i>Programmes</i>	<i>Années-personnes</i>	<i>(000 \$)</i>
Programme des Services de l'environnement		
Service de l'environnement atmosphérique	2 420	198 583
Service de la protection de l'environnement	728	62 233
Service de la conservation de l'environnement	1 554	138 712
Total	4 702	399 528
Programme de Parcs		
Exploitation des parcs	3 680	222 924
Aménagement des parcs	344	47 072
Gestion du programme et services techniques	842	49 952
Total	4 866	319 948
Programme de l'Administration		
Administration	549	38 216
Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales	28	3 540
Total	577	41 756
Total des programmes	10 145	761 232

Résumé des états financiers

<i>Dépenses budgétaires</i>	<i>1986-87 (000 \$)</i>	<i>1985-86 (000 \$)</i>	<i>Augm./ (Dimin.)</i>
Dépenses de fonctionnement	578 060	535 533	42 527
Dépenses en capital	139 071	119 513	19 558
Subventions et contributions	21 371	22 475	(1 104)
Paievements à la Commission des champs de bataille nationaux	2 250	2 783	(533)
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	55 625	52 957	2 668
Total (brut)	796 377	733 261	63 116
Recettes à valoir sur le crédit	(35 145)	(32 462)	(2 683)
Total (net)	761 232	700 799	60 433

Service de l'environnement atmosphérique

Résumé des dépenses pour l'année financière 1986-1987 — par activité

Activité	(000 \$)
Gestion et services de soutien	5 333
Services des glaces	30 749
Services météorologiques	148 319
Services de la qualité de l'air et recherche atmosphérique	13 560
Services climatologiques	19 441
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	15 358
Total (brut)	232 760
Recettes à valoir sur le crédit	(34 177)
Total (net)	198 583

Résumé des états financiers

Dépenses budgétaires	1986-87 (000 \$)	1985-86 (000 \$)	Augm./ (Dimin.)
Dépenses de fonctionnement	184 254	175 530	8 724
Dépenses en capital	31 889	20 939	10 950
Subventions et contributions	1 259	1 469	(210)
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	15 358	14 733	625
Recettes à valoir sur le crédit	(34 177)	(31 524)	(2 653)
Total	198 583	181 147	17 436

Subventions et contributions

Subventions	(000 \$)
Recherche en météorologie	442
Programme mixte de la Commission économique pour l'Europe visant le contrôle et l'évaluation du transport à distance des polluants atmosphériques	10
Société canadienne de météorologie et d'océanographie	20
Total des subventions	472
Contributions	(000 \$)
Organisation météorologique mondiale	719
Bourses d'études en sciences météorologiques et atmosphériques aux universités canadiennes	68
Total des contributions	787
Total des subventions et des contributions	1 259

Service de la protection de l'environnement

Résumé des dépenses pour l'année financière 1986-1987 — par activité

Activité	(000 \$)
Orientation et soutien	6 639
Évaluation des dangers pour l'environnement et interventions	50 776
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 818
Total (brut)	62 233
Recettes à valoir sur le crédit	
Total (net)	62 233

Résumé des états financiers

Dépenses budgétaires	1986-87 (000 \$)	1985-86 (000 \$)	Augm./ (Dimin.)
Dépenses de fonctionnement	54 498	48 837	5 661
Dépenses en capital	2 587	2 486	101
Subventions et contributions	330	462	(132)
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 818	4 612	206
Recettes à valoir sur le crédit			
Total	62 233	56 397	5 836

Subventions et contributions

Subventions	(000 \$)
Comité canadien de l'Association internationale de recherche sur la pollution de l'eau	5
Coalition canadienne contre les pluies acides	75
Organismes environnementaux non gouvernementaux	150
Total des subventions	230
Contributions	(000 \$)
Organisation de coopération et de développement économiques	76
Nettoyage des étangs bitumineux de Sydney	24
Total des contributions	100
Total des subventions et des contributions	330

Service de la conservation de l'environnement

Résumé des dépenses pour l'année financière 1986-1987 — par activité

Activité	(000 \$)
Gestion et services de soutien	4 437
Conservation des eaux intérieures et des terres	99 479
Conservation de la faune	26 038
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	9 726
Total (brut)	139 680
Recettes à valoir sur le crédit	(968)
Total (net)	138 712

Résumé des états financiers

Dépenses budgétaires	1986-87 (000 \$)	1985-86 (000 \$)	Augm./ (Dimin.)
Dépenses de fonctionnement	100 233	92 115	8 118
Dépenses en capital	10 629	16 957	(6 328)
Subventions et contributions	19 092	19 787	(695)
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	9 726	9 179	547
Recettes à valoir sur le crédit	(968)	(938)	(30)
Total	138 712	137 100	1 612

Subventions et contributions

Subventions	(000 \$)
Fonds de toxicologie faunique	886
Recherche sur les ressources en eau	160
Fédération canadienne de la nature	10
Fédération canadienne de la faune	10
Creston Valley Wildlife Management	100
Institut canadien de la fourrure	20
Habitat faunique Canada	1 300
Société pour la conservation des sites naturels	10
Association canadienne des géographes	7
Total des subventions	2 503

<i>Contributions</i>	<i>(000 \$)</i>
Provinces, pour d'autres projets fédéraux-provinciaux sur les ressources en eau	311
Provinces, pour les ravages causés aux récoltes par les oiseaux aquatiques	800
Provinces, pour des études sur la réduction des dommages causés par les crues et la cartographie des régions inondables	1 753
Provinces, pour la mise en oeuvre des recommandations sur la planification des ressources en eau :	
Saskatchewan : Qu'Appelle Valley	891
Colombie-Britannique : maîtrise des crues du Fraser	3 121
Québec : Accord sur les relevés hydrométriques	760
Accord de la baie James	69
Accord de contrôle de la qualité des eaux	196
Ontario : Accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau des Grands Lacs	1 661
Provinces, dans la cadre du programme de construction d'usines de traitement des eaux usées	4 583
Terre-Neuve, pour l'installation d'un système d'épuration à Channel-Port-aux-Basques	1 556
Institut canadien de la fourrure	582
Nations Unies, pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	35
Conseil intergouvernemental de gestion du caribou	15
Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine	6
Canadian Institute of Resources Law	25
Congrès ornithologique international Inc.	100
Centre d'interprétation faunique du Marais Wye	125
Total des contributions	16 589
Total des subventions et des contributions	19 092

Programme de Parcs

Résumé des dépenses pour l'année financière 1986-1987 — par activité

Activité	(000 \$)
Exploitation des parcs	207 317
Aménagement des parcs	45 074
Gestion du programme et services techniques	45 427
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	22 130
Total	319 948

Résumé des états financiers

Dépenses budgétaires	1986-87 (000 \$)	1985-86 (000 \$)	Augm./ (Dimin.)
Dépenses de fonctionnement	200 912	184 876	16 036
Dépenses en capital	93 966	79 131	14 835
Subventions et contributions	690	757	(67)
Commission des champs de bataille nationaux	2 250	2 783	(533)
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	22 130	20 974	1 156
Total	319 948	288 521	31 427

Subventions et contributions

Subventions	(000 \$)
Aménagement du Jardin international de la paix au Manitoba	30
Association des parcs nationaux et provinciaux du Canada	15
Total des subventions	45
Contributions	(000 \$)
Comité du lotissement urbain de Jasper	16
Centre intergouvernemental de protection contre les incendies de forêt	23
Associations coopérantes	249
Comité sur la réserve de la biosphère des lacs Waterton	4
Compagnie Franche de la Marine	66
Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine	6
Conférence fédérale-provinciale des parcs pour le financement d'un bureau de coordination de ses activités	14
Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles	90
Fonds du patrimoine mondial (contribution canadienne)	77
Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels	37
Conseil international des monuments et des sites	40
Acquisition et restauration de la maison Trestler	8
Société historique York	15
Total des contributions	645
Total des subventions et des contributions	690

Programme de l'Administration

Résumé des dépenses pour l'année financière 1986-1987 — par activité

Activité	(000 \$)
Administration	38 216
Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales	3 540
Total	41 756

Résumé des états financiers

Dépenses budgétaires	1986-87 (000 \$)	1985-86 (000 \$)	Augm./ (Dimin.)
Dépenses relatives au programme	38 123	34 136	3 987
Ministre, traitement et allocation pour automobile	40	39	1
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 593	3 459	134
Total	41 756	37 634	4 122

Contributions	(000 \$)
Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement	146
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	20
Total des contributions	166